

Un bref commentaire sur le titre :

« Gouvernance dans un marché mondialisé »

Roger Guesnerie

Collège de France and Paris School of Economics

Decembre 2007

Gouvernance, d'abord. anciennement dit le Robert, bailliages de l'Artois et de la Flandre. Voilà qui n'est pas incongru à Bruxelles. Aujourd'hui, c'est un anglicisme, synonyme de gouvernement mais dont la connotation est différente. Le gouvernement évoque plutôt la forme de pilotage des Etats-Nations, la gouvernance évoque le gouvernement de l'entreprise ou, c'est mon sujet, les formes de coopération internationale qui dessinent une alternative à un gouvernement mondial.

C'est que le marché est lui aujourd'hui mondialisé, c'est la seconde partie de mon titre. Ce marché mondialisé est la toile de fond de la vie sociale de ce début de 21^{ième} siècle, il ne résume pas la mondialisation, il n'en est que l'un des aspects. La mondialisation n'est pas seulement celle des échanges mais celle de l'information, celle des cultures, c'est donc un « fait social total ».

Mon premier avertissement découle de cette observation. Si l'économiste que je suis peut légitimement en appeler à sa discipline pour parler du marché mondialisé, il ne peut prétendre à aucun monopole sur le thème de la gouvernance, une question qui appelle des réflexions croisées qui sont loin d'être strictement économiques. C'est en pleine conscience des risques qu'il y a à s'aventurer hors de son champ de compétence que j'aborde cet exposé. Une manière de limiter ces risques est de mettre l'accent sur les problèmes de la gouvernance économique du marché mondialisé. C'est ce que je ferai.

Sans doute faut il rappeler que la mondialisation des échanges à laquelle nous assistons n'est pas une première historique. La mondialisation du 19^{ème} siècle, dont on fait dater l'essor de l'abrogation de la loi sur les céréales en 1846 en Angleterre, prend appui sur le fantastique développement des transports au cours du siècle et en particulier de sa seconde partie – canaux, chemin de fer, marine à vapeur. Elle a mis en communication les marchés de biens, et en particulier les marchés de produit agricoles au sein d'un espace que les historiens économistes Jeffrey Williamson et John O'Rourke appellent l'économie Atlantique et qui recouvre approximativement l'actuel OCDE. Les écarts tarifaires ont ainsi été spectaculairement réduits. (Odessa). En même temps, les marchés financiers, étaient, si l'on juge l'intégration par les ratios statistiques standards, plus intégrés à la fin du 19^{ième} siècle qu'ils ne le seront un siècle plus tard.

L'objectif de cette communication n'est pas de mettre en regard et de comparer notre mondialisation, appelons là la seconde première mondialisation, à celle qui a précédé, qui serait donc la première mondialisation dénomination contestable dans l'histoire longue, mais à laquelle je me tiendrais pour la simplicité.

Ces deux épisodes de mondialisation ont des points communs : ils reposent l'un et l'autre sur la conjonction de l'abaissement des coûts de transports et l'érosion des protections tarifaires. Ce second facteur, tiré par le démantèlement des tarifs douaniers qu'ont déterminé la multiplication des accords dans le cadre du GATT, paraît aujourd'hui dominer le premier qui était plus décisif lors de la première mondialisation.. Bien entendu dans sa forme, la

mondialisation à laquelle nous assistons est à maints égards originale. Un facteur nouveau s'est avéré essentiel dans le processus de libéralisation financière, le développement de la communication ; la nature des biens échangés a profondément changé, la place croissante qu'y prennent les pays émergents et bien sûr, l'Inde la Chine, et l'Amérique Latine est une donnée inédite..

Il n'est pas non plus dans mon propos de faire des pronostics sur l'avenir de la mondialisation économique. Est elle irréversible ou bien connaîtra t'elle un coup d'arrêt, voire un coup d'arrêt brutal, comme ce fût le cas pour la première mondialisation, lorsque vers les années 1890 elle a cessé de susciter un soutien majoritaire et ce simultanément dans beaucoup de pays, Angleterre, pionnier et grand bénéficiaire de cette première mondialisation, y compris ? Sera t'elle une mondialisation heureuse, comme ses thuriféraires le chantent ou sera t'elle le cauchemar que nous dépeignent ses adversaires ? Un tableau complet, qui soulignerait ce que la théorie économique d'une part et l'histoire économique d'autre part permettent de dire et ce qu'elles ne permettent pas de dire, devrait jouer de toutes les nuances de couleurs entre le rose et le noir. Sa présentation suffirait largement à nourrir cette conférence. Il solliciterait plus directement mes compétences. Pourtant ce n'est pas mon sujet aujourd'hui.

Mon sujet est de réfléchir sur la manière dont nous répondons aujourd'hui aux tensions que la dissociation de l'espace du marché, un espace qui est mondial et de l'espace de l'Etat, en l'occurrence de l'Etat-Nation, a créé, crée ou va créer.

Les frontières du marché n'ont bien entendu jamais coïncidé exactement avec les frontières de l'Etat. Dans la France du 17^{ième} siècle, c'est l'Etat qui tire largement le marché : le commerce des blés, étudié par l'abbé Galiani, doit s'étendre pour que les villes soient ravitaillées et que les aléas régionaux des récoltes soient gommés, et l'Etat s'efforce qu'il en soit ainsi. Aujourd'hui encore, la polarisation nationale des échanges semble rester forte, il y a je crois dix fois plus d'échanges entre deux provinces canadiennes qu'entre l'une de ces provinces et un Etat américain situé à la même distance, mais beaucoup plus instable car soumise à une pression concurrentielle beaucoup plus forte. Inutile d'ajouter que les multinationales ont des stratégies sans frontières.

Il est traditionnel de distinguer trois axes à l'action économique d'un gouvernement – c'est une classification due à Richard Musgrave – la stabilisation, l'allocation et la distribution.

La stabilisation désigne le champ de l'action qui, plutôt dans le court terme et en agissant à l'échelon global, vise à régulariser la marche de l'économie. L'allocation désigne le secteur des politiques qui influencent la production de biens et services, qu'ils soient marchands ou non marchands. La distribution recouvre des activités dont la nature est clairement évoquée par le vocabulaire.

Revenons sur ces trois catégories et évoquons les effets de la mondialisation sur chacune d'entre elles.

La stabilisation d'abord. Un gouvernement national qui agit dans un marché mondial dont les évolutions pèsent de plus en plus lourdement sur son activité économique intérieure n'a qu'une marge de manœuvre limitée pour agir sur la conjoncture. Il est plus dépendant de ses voisins, profite de leur bonne fortune et pâtit de leurs difficultés et redoute la contagion des crises financières qui peuvent les affecter. Les politiques conjoncturelles ne seront efficaces, en admettant qu'elles puissent l'être, que si elles sont coordonnées entre Etats partenaires économiques.

L'allocation des ressources : l'Etat-Nation conserve en principe la maîtrise d'une certaine organisation de la production sur son territoire, sauf si, comme c'est le cas en Europe, il l'a soumise par traité à des règles communes d'organisation de la concurrence qui limitent sa

marge de manœuvre. Il est responsable de la production de biens collectifs mais à côté de biens collectifs dont la juridiction est tout ou partie du territoire national apparaissent des biens collectifs, on parle de biens collectifs globaux, dont la gestion et la production intéresse toute la planète.

La redistribution ; l'Etat-Nation reste pour des raisons profondes sur lesquelles nous reviendrons l'espace légitime de la redistribution. La mondialisation pour l'instant a peu atténué cette légitimité mais elle a pu en affecter la capacité et tout en accentuant le besoin. C'est une dimension essentielle des problèmes de gouvernance en cette ère de mondialisation.

Dans les deux premiers registres –stabilisation et allocation – les difficultés de l'Etat-Nation et l'absence sur nos écrans radars à un avenir prévisible de Gouvernement mondial conduisent à s'en remettre à des formes de coopération internationale, respectueuses d'une souveraineté dont les Etats se désaisissent volontairement partiellement et contractuellement. Ces coopérations se cristallisent soit autour d'organisations internationales dotées de plus ou moins de moyens ou d'outils d'intervention (le FMI, L'OMC, la Banque Mondiale) soit autour de traités ou protocoles (le dernier en date est le protocole de Kyoto). Ces institutions et traités peuvent être vus comme des sortes de prothèses d'un corps, le gouvernement mondial, qui n'existe pas.

Les formes de coopération spécialisée et multilatérale qu'elles déterminent sont diverses. D'abord, elles peuvent soit viser à organiser, réguler, voire développer le marché mondial. Entre dans cette catégorie l'OMC dont la mission est d'étendre le commerce et qui a pris le relais des General Agreements on Trade and Tariffs (GATT) qui ont été une machine extrêmement efficace de démantèlement des protections douanières, particulièrement dans le monde développé. L'Organisation Internationale du Travail, l'OIT, peut être vue comme une sorte de pendant social de l'OMC, qui veillerait à ce que les droits du travail ne soient pas trop asymétriques. Dans la même rubrique, le Fonds Monétaire International (FMI) a pour mission de stabiliser l'environnement du marché mondial ; il cherche à prévenir les crises, comme les crises de change, ou quand elles éclatent à limiter les effets de contagion.

A cette première catégorie de fonctions, le développement ou la régulation du marché mondial, vient s'ajouter une seconde catégorie, qui renvoie à ce que l'on appellerait au niveau national la production de bien collectif, des biens collectifs qui sont ici globaux ou mondiaux. Ces biens collectifs ne sont pas nécessairement liés à la mondialisation des échanges : la santé que met en avant le sigle de l'OMS, l'organisation Mondiale de la Santé est une préoccupation qui est aussi vieille que l'humanité. Elle est aussi depuis longtemps un bien collectif global, puisque la propension des microbes à franchir sans contrôle les frontières est bien antérieure à notre mondialisation économique même si la rapidité et l'intensité moderne des déplacements fait resurgir le risque de transmission fulgurante des épidémies qui a longtemps terrorisé les peuples. Autre bien collectif global, peut être l'archétype du bien collectif global, la qualité du climat, menacée aujourd'hui non par la multiplication des échanges de biens entre pays mais par le recours universel à des technologies fondées sur l'utilisation de carburants fossiles. Le protocole de Kyoto qui s'efforce d'organiser la coopération internationale face à la menace coordonne pour les amplifier les efforts nationaux. Il s'efforce de mettre en place, non un organisme mais d'affronter le marché mondialisé sur son propre terrain en créant un marché international des droits d'émissions, innovation majeure et significative de l'ère de la mondialisation. Le protocole de Kyoto n'est que l'exemple le plus célèbre des plusieurs centaines d'accords multilatéraux sur l'environnement, appelés à combattre les pollutions trans-frontières. Parmi eux l'accord de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, exemple d'une coopération internationale

dont le succès a été spectaculaire et espérons le durable. Verra t'on naître une Agence Mondiale pour l'Environnement dont on parle de façon insistante depuis plusieurs années ? Quoiqu'il en soit, même si je ne prétends que fournir un échantillon de ce que l'on peut appeler les institutions de la gouvernance globale, je ne peux en clore la liste sans évoquer la Banque Mondiale, non seulement parce que les trois derniers « chief economists » qui se sont succédés, Joseph Stiglitz, Nick Stern et François Bourguignon sont de mes amis, mais parce que cette institution est, par les fonds qu'elle gère et par le rôle qu'elle joue dans l'Aide au Développement une des institutions emblématiques de cette gouvernance mondiale en devenir.

Juste un récapitulatif, les institutions que je viens d'évoquer sont diverses par les missions – j'ai essayé de les regrouper mais sans un succès total en deux grandes catégories, la régulation et le développement du marché mondialisé d'une part et la production de bien collectifs globaux d'autre part. Mais on aurait pu les regrouper par leur origine, certaines le FMI et la Banque Mondiale sont issues du système de Bretton-Woods, d'autres ont été créées sous l'égide de l'ONU, ou bien en référence au système de contrôle auquel elles sont soumises : chaque pays a une voix à l'OMC, quand les participations au Conseil d'Administration du FMI sont liées aux parts dans le financement, etc, ou bien encore par le volume des fonds qu'elles gèrent, par les moyens d'action dont elles disposent, par exemple, l'Organisme de Règlements des Différents de l'OMC intervient dans les litiges commerciaux entre pays, etc..

J'ai produit ici un tableau quelque peu récapitulatif Que je projette.

Comment juger des mérites de la gouvernance ainsi mise en place ? Dans quel sens les faire évoluer ?

Première observation. Les organismes mis en place sont des institutions spécialisées dont les missions ne sont pas strictement circonscrites et peuvent donner lieu à recouvrement : les exemples de conflit sont nombreux et récurrents, le FMI est fondé à conditionner son intervention à un contrôle de la politique conjoncturelle des Etats en difficulté mais la fragilité financière peut être une caractéristique structurelle du système bancaire ou de l'économie. Où doit s'arrêter son action ? De fait, l'on a vu FMI et Banque Mondiale intervenir de façon opposée à la marge de leurs domaines, l'un débordant sur le structurel, l'autre sur le conjoncturel. Les conflits entre environnement et commerce sont récurrents, la défense de l'environnement étant suspectée du côté de l'OMC de cacher une mesure protectionniste.

Organismes spécialisés, les institutions de la gouvernance mondiale sont beaucoup plus difficiles à coordonner que les administrations spécialisées d'un Etat-Nation. Elles sont aussi, c'est la deuxième observation, beaucoup plus difficiles à contrôler. Examinons cette critique de plus près.

L'absence de contrôle démocratique est une des objections les plus couramment faites par les alter-mondialistes à certaines organisations qui de leur côté, souvent se drapent dans la posture de servants de l'intérêt public offensés. A tort. L'OMC par exemple, ne défend pas l'intérêt public, mais une conception de l'intérêt public, celle qui résulte d'une certaine compréhension des bénéfices de l'extension des échanges, une conception honorable mais discutable. La mission de l'OMC est donc contestable, les altermondialistes ont le droit de la contester mais, ils ont tort de le nier, elle a bien été décidée démocratiquement, autant que faire se peut dans le monde où nous vivons c'est-à-dire par des Etats souverains se déterminant dans le cadre du processus démocratique qui les organise. De même le FMI est

contrôlé par un conseil, qui décide à partir d'un vote pondéré, selon des clés déterminées par traité, les Etats membres ; et à vrai dire ce conseil se détermine souvent par consensus.

Rejeter, en s'en tenant au registre formel, la critique altermondialiste est cependant superficiel. Pour des raisons qui méritent au moins qu'on y réfléchisse, le contrôle formel n'est pas le contrôle réel et nos institutions multilatérales de la gouvernance jouissent d'un degré d'autonomie qui dépasse largement celle des administrations publiques des Etats-Nations. La raison est sans doute simple : le contrôle est un bien collectif et la production de ce bien collectif, comme le serait de celle d'un bien collectif financé par souscription est trop faible. On observera soit une restriction du cercle du contrôle effectif : de même que les petits actionnaires dans une entreprise ont tendance à s'en remettre pour la surveillance à un actionnaire dominant, nombre de pays actionnaires se sentent peu concernés par le contrôle. La gouvernance sera alors démocratiquement biaisée, au sens de la démocratie limitée aux Etats membres. Il pourra aussi en résulter, lorsque les actionnaires dominants investissent aussi insuffisamment dans le contrôle, un accroissement de l'autonomie réelle et non plus formelle. Biais ou affaiblissement du contrôle, ou encore une combinaison des deux, telles sont les issues les plus probables.

Il est particulièrement intéressant de voir comment cet accroissement de l'autonomie réelle peut s'appuyer sur une quête réussie d'autonomie intellectuelle. C'est que la mission originelle d'un organisme, même lorsqu'elle est claire dans son principe, par exemple la lutte contre l'instabilité financière dans le cas du FMI, est loin d'être facile à traduire concrètement. Cette traduction exige la construction d'une doctrine pour laquelle les spécialistes seront sollicités. Mais la synergie possible entre les intérêts matériels de l'organisation, qui vise normalement à accroître son influence et son périmètre, et les intérêts intellectuels des experts consultés, et le phénomène d'auto-sélection qui va alors présider à leur recrutement, peuvent conduire à des situations dont l'histoire du FMI fournit un exemple édifiant. Ce que l'on a appelé « le consensus de Washington » est une doctrine intellectuelle qui a dans les années 80, fortement inspiré les actions du FMI et qui mettait l'accent sur le triplet libéralisation, privatisation.....Le label consensus de Washington ne renvoyait pas à une intervention du gouvernement américain, même si les Etats Unis en tant qu'actionnaire principal voyaient sans doute cette doctrine d'un bon œil, mais du fait qu'elle émanait d'un petit groupe d'économistes proches du Fonds par leurs intérêts mais qui s'est constitué en club de pensée, dont l'homogénéité traduit la logique d'adhésion exclusion qui construit les groupes intellectuels. Sans juger au fond de la valeur intellectuelle de la doctrine, elle ne reflétait pas un consensus des économistes, on l'a vu lorsque Joseph Stiglitz qui connaissait beaucoup mieux la théorie économique de son temps que la plupart des adeptes du consensus de Washington, l'a vilipendée, ou même des spécialistes du domaine. Elle exprimait l'influence qu'un groupe, à la fois savant et militant peut avoir sur la gouvernance. Dans des secteurs spécialisés, où les institutions mandataires sont soumises à un contrôle affaibli de leurs mandants, leur stratégie doit s'appuyer sur des doctrines intellectuelles, dont elles doivent favoriser l'émergence mais dont elles peuvent aussi partiellement contrôler le contenu, en favorisant le rassemblement d'intellectuels amis. J'ai pris l'exemple du FMI, particulièrement propice à mettre en exergue le point que je voulais illustrer. Mais il n'est aucunement isolé. Par exemple, en quittant le monde pour l'Europe et Washington pour Bruxelles, la montée en puissance de la Direction Générale de la Concurrence au sein des directions de l'UE aurait permis d'illustrer les synergies entre les doctrines et le pouvoir.

L'influence des réseaux à la fois savants et militants existe dans la détermination des politiques des Etats-Nations, mais semble plus faible, sans doute parce que l'autonomie des administrations de l'Etat-Nation est plus faible.

Le rôle de ce que jouent dans la gouvernance mondiale ce que l'on peut appeler des internationales de savants militants est aussi illustré, dans un autre contexte où il sera à priori plus applaudi, celui de la genèse du protocole de Kyoto. C'est bien l'alerte, acte militant, des scientifiques, les savants, qui a mis en branle et qui continue à aiguillonner l'action internationale. Elle constitue un phénomène de notre temps dont il faut prendre en compte et qui n'appelle a priori bien sûr aucune réprobation.

Reste malgré tout que l'autonomie des institutions présentes ou plus encore à venir de la gouvernance mondiale pose problème. Est elle excessive, insuffisante ?

Notons d'abord que la question est trop générale. Le degré d'autonomie souhaitable d'une organisation par rapport au pouvoir politique d'origine démocratique n'est pas au sein d'un Eta-Nation invariable. On peut arguer, comme l'ont fait par exemple mes collègues,..... que le degré d'autonomie doit s'accroître avec la technicité du sujet mais aussi pour restreindre l'arbitraire possible du pouvoir de la majorité sur la minorité. Il n'y a donc pas de réponse uniforme au problème posé.

Il n'en reste pas moins que deux positions s'affrontent.

Certains pensent que l'autonomie des institutions de la gouvernance mondiale est excessive et que par des mécanismes qu'on a évoqués, elles confisquent un pouvoir hors de la sphère démocratique.

D'autres préconisent au contraire de renforcer leur indépendance. Le renforcement de l'indépendance des autorités administratives est dans l'air du temps. Partout en Europe, les secteurs ouverts à la concurrence par le progrès technique, les télécommunications par exemple sont coiffés par des autorités administratives indépendantes et non par un département ministériel qui exerçait les attributions d'actionnaire unique ou bien dominant de l'entreprise auparavant en situation de monopole. Même si ces autorités exercent leurs fonctions dans le cadre de textes législatifs contraignants, elles échappent à la tutelle directe qui bien souvent auparavant s'exerçait sur l'activité du secteur.

Naturellement, ces délégations ne vont pas à l'encontre d'une conception éclairée du contrôle démocratique, dès lors qu'elles sont répondent à une des préoccupations dont j'ai fait état. Il n'en reste pas moins au niveau national comme au niveau de la coopération internationale, tant l'extension souhaitable de ces délégations que le degré d'indépendance oppose non seulement des conceptions techniques portant sur la logique de la mission mais aussi des conceptions politiques opposées de la confiance dans les mécanismes démocratiques. Ce qu'on appelle la tradition libérale porte des messages contradictoires de défense des libertés, les libertés civiques mais aussi la liberté économique mise sur un plan similaire et de défiance vis-à-vis de toute une série d'interventions d'un Etat dans lequel la tradition social-démocrate mettait, dois je dire continue à mettre, toute sa confiance. .

Je ne prétends pas conclure à partir de ce bref état des lieux des institutions de la gouvernance mais seulement indiquer que la discussion sur la délimitation de leurs missions, la forme de leur contrôle et le degré de leur indépendance n'est pas seulement technique.

En ce qui me concerne, j'ai le sentiment que ces institutions sont les substituts très imparfaits de ce que seraient les administrations d'un gouvernement mondial. Ces imperfections reflètent des difficultés accrues de coordination des missions, un contrôle nécessairement hésitant et affaibli, qui n'est justifiable que dans des cas limités, je l'ai dit. Il y a à l'amont une difficulté plus redoutable. Une des tâches essentielles d'un gouvernement national est de « globaliser les compromis », c'est à dire de fournir à ses mandants, les électeurs un menu complet d'interventions, dont l'acceptabilité vient de l'agrégation des mesures sectorielles, les unes profitant aux uns et les autres aux autres. C'est ce que les anglo-saxons appellent le

« logrolling », un terme dont je ne suis pas sûr d'avoir une traduction exacte, l'échange de votes serait péjoratif. Cette fonction de « logrolling » de globalisation des compromis est essentielle et n'a pas de contrepartie dans la gouvernance mondiale, si ce n'est peut être de façon limitée dans des instances comme l'ONU le G7. Pourtant, le besoin est criant. Comment mettre en place une politique ambitieuse de lutte contre l'effet de serre, à laquelle les pays de la planète sont diversement intéressés sans la faire une partie d'un compromis plus global, liant par exemple commerce et environnement et qui permet de troquer les avantages sur chacun des registres ?

A mon plaidoyer pour un gouvernement mondial, j'ajouterai que l'espace du marché est aussi l'espace fonctionnel de la redistribution. Toute mesure d'allocation, par exemple un accord au sein de l'OMC fait des gagnants et des perdants. La théorie du commerce international suggère que les effets d'un accroissement du commerce ne font que des gagnants parmi les nations, et que donc le problème de la redistribution est un problème interne aux pays participants. La conclusion n'emporte pas la conviction, à la fois parce qu'elle surestime peut être considérablement les performances des systèmes de redistribution et parce qu'elle n'est théoriquement valide que dans un monde où les facteurs seraient immobiles, c'est-à-dire sous des conditions très loin d'être remplies dans notre monde où le capital financier se déplace sans contrainte. La fonction utile de compensation des perdants, pour ne pas parler du problème plus criant de l'aide à la pauvreté n'est donc que très imparfaitement assumée dans notre monde.

Alors pourquoi pas de gouvernement mondial ? La réponse est que l'espace légitime de la citoyenneté ne se décrète pas ; il est le produit du travail de l'histoire, une histoire qui s'enracine dans les proximités géographiques et qui fonde la solidarité au sein des générations et entre génération, qui se concrétise dans des valeurs partagées, et qui se décline en une culture et une culture politique commune. Comme le dit Habermas, « «

Cet espace légitime de la citoyenneté est aussi l'espace légitime de la redistribution. C'est aussi l'espace effectif. Les Etats-Nations dans l'Europe d'aujourd'hui redistribuent au moins 30 pour cent, un pourcentage qui dépend évidemment d'une définition plus précise des opérations, de leur produit. Les pays riches consacrent moins de un pour cent de leur produit à l'aide aux pays en développement, et les transferts inter pays dans l'UE sont d'un ordre de grandeur analogue. L'Etat-Nation est l'espace effectif de la redistribution parce qu'il reste l'espace légitime. Mais, et ce même en ignorant les problèmes plus profonds de justice de l'organisation internationale et la misère du monde, il n'est plus l'espace fonctionnel de la redistribution : les soubresauts du marché mondial appellent des transferts de richesses entre Etats, aujourd'hui utopiques. L'efficacité du système de redistribution national est menacée par la concurrence fiscale dans des espaces où le capital et le travail, et surtout le travail le plus qualifié, sont mobiles.

C'est une des contradictions les plus évidentes de notre mondialisation et une dimension du besoin de gouvernance dont j'ai aussi évoqué les autres dimensions.

Ces organisations peuvent être vues comme des sortes de prothèses d'un corps qui n'existe pas ou qui est extrêmement anémié, le G7 ou le G8 ou le G20 constituent la concrétisation